



L'unification du Yémen

SOMMAIRE

- L'unification du Yémen	
Jacques COULAND	2-3
- Les statistiques universitaires en 1989-1990	4-5
- L'imprimerie officielle de la République tunisienne	6-7
- Chronologie	
La Tunisie au jour le jour	
juin 1990	8-9
- Les sciences humaines et sociales	
de juillet à septembre	10
* colloques et séminaires	
* à lire et à connaître	

L'UNIFICATION DU YEMEN

La République Démocratique Populaire du Yémen (Sud) et la République Arabe du Yémen (Nord) ont proclamé le 22 mai dernier leur unification dans un Etat unique qui prend le nom de République du Yémen. L'événement était attendu. Depuis la déclaration commune des deux présidents du 30 novembre 1989, des pas concrets en ce sens s'accomplissent et dans les deux parties du pays le débat, les rencontres catégorielles et les manifestations populaires révélaient un large consensus, au moins sur le principe de l'unification. L'échéance de mai fixée pour la ratification par les deux parlements du projet, en bout de chaîne des travaux de commissions bilatérales spécialisées, devait initialement être suivie d'une seconde période de six mois pour préparer un référendum et des élections. La proclamation du 22 mai fait l'économie de cette échéance.

Mais ce n'est pas cette accélération qui pose le plus problème : le Nord a fait valoir la nécessité de prendre de court l'amorce d'organisation d'une opposition violente à l'unification sur son territoire (courants islamistes et tribus frontalières qui prennent appui sur l'Arabie Saoudite); le Sud a fait valoir que cette proclamation soit suivie d'une période transitoire de deux ans et demi à conclure par des élections générales. Le principal problème posé par cette unification est qu'elle implique deux pays d'orientations socio-économiques opposées : voie «capitaliste dépendante» au Nord, voie «nationale démocratique à perspective socialiste» au Sud. Le sens commun est donc tenté de l'interpréter par amalgame avec la crise vécue par le système socialiste en Europe centrale. Le rappel de quelques points d'histoire, placés dans leur contexte régional et arabe, n'est pas ici inutile.

L'Arabie du Sud, en raison des conditions climatiques et de sol qui sont les siennes, dispose, depuis les temps les plus reculés, de la plus importante concentration de population de la péninsule arabique (aujourd'hui 12 millions d'habitants dont 2,5 au Sud). Sans avoir toujours été unifiée dans un même Etat, un autre trait de l'Arabie du Sud est son attachement, sous des formes variables, à son autonomie (par exemple, les imams se réclamant du zaydisme chiite venu de l'extérieur, les Yéménites s'étaient ralliés en bloc au sunnisme chaféite pour manifester leur antécédence et leur cohésion).

L'Arabie du Sud n'accède à la modernité qu'après la deuxième guerre mondiale : le Nord imamite, indépendant des Ottomans depuis 1918, se refermait pour se préserver des convoitises coloniales; installés à Aden depuis 1839, les Britanniques maintenaient le reste du Sud à l'état de «réserve» et à Aden freinaient les mutations sociales en recourant à des contingents temporaires de travailleurs, venus longtemps en majorité des Indes. A partir des années quarante, il est fait surtout appel à des contingents yéménites, principalement du Nord. Une partie de ceux-ci se constitue

en classe ouvrière, tandis que, parallèlement, une bourgeoisie nord-yéménite se forme à Aden. Dès la fin des années quarante, sa fraction libérale anime un mouvement pour la démocratisation et la modernisation du Nord, tandis que de premiers partis politiques apparaissent à Aden. Puis le mouvement syndical se constitue dans cette enclave et de premières formes apparaissent au Nord au milieu de 1962. Il y a donc des imbrications.

Ce sont les années 1960 qui vont être décisives pour ancrer les aspirations à l'unité. Le 26 septembre 1962, des «Officiers libres» renversent l'imamat et instaurent la république. Des Yéménites du Sud participent à la défense de celle-ci contre les royalistes appuyés par l'Arabie saoudite. Le Nord sert de support à la constitution du Front National de Libération du Sud, animé par des nationalistes-arabes, et qui va déclencher le 14 octobre 1963 la lutte armée de libération contre les Britanniques. En conjonction avec la majorité des syndicats d'Aden où le noyau marxiste dispose d'une certaine influence, ce Front conduit le Sud à l'indépendance le 30 novembre 1967.

Les options radicales qui prévalent au Yémen du Sud en 1969-1970, et que confirme la création en 1978 du Parti Socialiste Yéménite par fusion des trois organisations nationaliste-arabe, marxiste et baassiste, ne conduisent pas à un renoncement à l'unité. Ces mêmes années sont aussi celles du compromis passé au Nord avec les royalistes, sous arbitrage saoudien, pour mettre fin à la guerre civile. Il en résulte une période d'affrontement, qui par deux fois débouchera sur une guerre interyéménite (1972 et 1979). On note toutefois que le règlement de chacun de ces conflits débouche, contradictoirement, sur une relance du projet d'unité. Aux formes de coordination timides d'après 1972, succèdent depuis 1979 des pas plus concrets (projet de constitution prêt dès 1981, réunions communes périodiques des présidents et des parlements). L'actuel président du Nord, au pouvoir depuis 1978, s'est assuré quelques assises en installant en 1982, avec le Congrès général du peuple, un parti gouvernemental hégémonique, électoralement confirmé comme tel depuis.

Quelles que soit leurs orientations, ces pays demeurent proches. Jusqu'au milieu des années quatre-vingt, ils figuraient parmi les pays les moins avancés, avec un revenu annuel par tête de 450 à 500 dollars. Le FMI reconnaissait à l'époque au Sud un avantage dans la gestion de ses faibles ressources. L'équipement et l'industrialisation du pays, l'emploi et la scolarisation progressent, en prenant appui sur l'aide des pays socialistes. Une large part est ouverte par les plans aux activités des secteurs privés et mixtes. Mais les capitaux du Nord, les premiers sollicités, ne sont pas attirés d'une façon significative. Les fluctuations des rapports avec le Nord et la région contrecarrent tout effort pour rééquilibrer la balance commerciale, alléger le poids de la dette. Le

Nord a un avantage en matière agricole, mais la planification y maîtrise mal le rapport secteur public/secteur privé. L'industrialisation démarre mal, les capitaux s'orientant plus vers les domaines spéculatifs - pour ne pas évoquer la contrebande. La main-d'oeuvre s'expatrie faute d'emplois. Ses transferts ne suffisent pas à combler le déficit commercial; l'endettement, inférieur à celui du Sud, n'en est pas moins important.

Deux séries d'événements ont contribué à relancer la réflexion commune. En 1984, du pétrole est découvert au Nord (exporté à compter de décembre 1987). Cette découverte intervient au moment d'une brusque baisse des cours. Ses retombées sur les monarchies pétrolières voisines entraînent une chute des transferts des immigrés et un mouvement de retour. Le déficit se creuse, la dette s'accroît. Comme échapper aux effets de la crise du système capitaliste mondial ? Au même moment le Sud sort affaibli des affrontements de janvier 1986 entre deux clans concurrents pour le pouvoir. Il faudra de longs mois pour rétablir la situation économique, combler l'absence de cadres. Mais début 1987 du pétrole y est aussi découvert (produit depuis 1989) : de l'ordre de 450 millions de tonnes de réserves, trois fois plus qu'au Nord. Un autre gisement, estimé à 700 millions de tonnes, se trouve dans une zone contestée entre les deux Yémen; c'est l'occasion, dès mai 1988 de mettre en route le plus important projet de coopération interyéménite: une société pétrolière commune pour la zone contestée dont l'exploitation sera confiée à un consortium de contracteurs étrangers (Etats-Unis, France, Union soviétique notamment, en place depuis janvier 1990).

L'entrée dans le processus unitaire date de mars 1989. Au moment donc où, en prévision des conséquences à attendre de l'installation du Marché unique européen en 1993, deux groupements interarabes viennent de se constituer (en février 1989) pour renforcer leur poids dans les négociations euro-arabes : l'Union du Maghreb Arabe, d'une part, le Conseil de Coopération Arabe, d'autre part. Ce dernier, fondé par l'Egypte, l'Irak, la Jordanie et le Yémen du Nord (les principaux pays de l'ancien Marché commun arabe) peut apparaître hétéroclite si l'on néglige qu'il a aussi pour objet de résister aux empiètements du Conseil de Coopération du Golfe, fondé en 1981 par les six monarchies pétrolières de la péninsule. La réflexion sur le processus unitaire s'en trouve renforcée et, dès septembre, des commissions bilatérales se voient confier la tâche de préparer les éléments qui conduiront à la déclaration du 30 novembre.

Depuis la fin de 1988, le Parti socialiste yéménite (PSY) expérimente des formes de démocratisation de la vie politique au Sud (appel au débat public et libre sur des projets de réforme). Un document préparatoire à son Congrès, ratifié par ses instances en juillet, engage encore plus avant cette «perestroïka» à la yéménite : la séparation des pouvoirs de l'Etat et du Parti est envisagée et pluripartisme et liberté de la presse sont référés en liaison avec les exigences unitaires yéménites.

La longueur des travaux de la Commission commune d'organisation politique est due à l'insistance qu'aura mise le Sud pour convaincre le Nord de partager sa conception de la démocratie. Le compromis qui s'est fait, s'il n'exclut pas l'éventualité d'un front large entre organisations se réclamant des principes des deux révolutions de 1962 et 1963 auquel tenait le Sud, conserve aux deux partis dominants leur autonomie et reconnaît le droit d'expression et d'organisation politiques dans le cadre de la constitution. La phase transitoire dans laquelle s'est engagée la jeune République yéménite sera d'autant plus intéressante à suivre qu'en réservant, dans l'attente d'élections, 10% des sièges du Parlement aux nouveaux partis apparus ces derniers mois, elle rend plus nécessaire la concertation entre les deux partis dominants.

Il ne s'agit pas dans ce cas d'ingérences d'un Yémen dans les affaires d'un autre plus faible, ni de diktat du plus fort sur les conditions de l'unification, comme dans le cas allemand. Il y a décision concertée et équilibre des apports et des garanties. Le président du Nord présidera le nouveau conseil présidentiel, l'ancien président du Présidium du Sud, par ailleurs ancien président du Conseil, dirigera le nouveau conseil des ministres unifié. Aden est logiquement désignée comme capitale économique et Sanaa comme capitale politique. Les deux parties apportent leur potentiel pétrolier, le Nord sa richesse agricole et ses capitaux privés, le Sud son expérience du secteur public et coopératif, de la gestion économique. Il y a là, sans doute, une prometteuse originalité.

Jacques COULAND
Maître de conférences à Paris VIII
Directeur du GREMAMO (Paris VII)

BIBLIOGRAPHIE SUCCINCTE

CHELHOD J. (éd.) : **L'Arabie du Sud : Histoire et civilisation**. Paris, Maisonneuve & Larose, 3 tomes, 1984-1985 (notamment le tome 2 : chapitres par J. COULAND, D. RODINSON, A. ROUAUD + réf. bibl. de chaque auteur).

HALLIDAY F. : **Revolution and Foreign Policy : the Case of South Yemen, 1967-1987**. Cambridge, Cambridge U.P., 1989.

DESTREMAU-ZEITZ Blandine : **La République Arabe du Yémen entre l'Or Vert et l'Or Noir - études sur un système agraire**. Thèse (Economie), U. d'Amiens-Picardie, 1988.

MUHSIN Khaled Saleh : **Contribution à la mise en place d'une planification stratégique du développement industriel au Yémen du Nord (R.A.Y.)**. Thèse (Ingénierie), I.N.P. de Lorraine, Nancy, 1987.

STATISTIQUES UNIVERSITAIRES 1989-1990

«L'ENSEIGNEMENT ET LA FORMATION SUPERIEURS EN CHIFFRES», ministère de l'Education, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, service des statistiques, 1989-1990. Tunis, 1990. - 8 p.

Les statistiques fournies par la brochure annuelle du ministère de l'Education, de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique permettent d'évaluer l'évolution de l'organisation des études supérieures en Tunisie. A l'occasion de la parution de sa version 1989-1990 et à la suite des conclusions du colloque «L'université et les transformations sociales» organisé par le centre d'études et de recherches économiques et sociales (CERES) du 6 au 19 mai 1990, il nous a paru utile de publier une sélection de données chiffrées qui mettent en évidence l'importance quantitative des étudiants par université (62 658 au total) et par disciplines [tab. 1], leur répartition par sexe (38% d'étudiantes) [tab. 2], et par années d'études [tab. 3], le pourcentage de réussite (66% en 1989) [tab. 4] et le nombre de docteurs d'université (36 en 1989) [tab. 5]. Deux autres tableaux concernent les enseignants [tab. 6] et le budget du ministère de l'Education, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique. [tab. 7]

I Répartition par Université et par Secteur :

Secteur \ Université	Univ. Ezzi-touna	Univ. Tunis I	Univ. Tunis II	Univ. Tunis III	Univ. du Centre	Univ. du Sud	Ensemble	%
Sciences Fondamentales	—	—	6.338	—	1.525	1.327	9.190	15
Lettres, arts, Sc. humaines et islamiques	2.761	12.397	494	—	2.517	889	19.058	30,5
Sciences médicales et biologiques	—	—	3.161	—	3.396	1.090	7.647	12
Sc. juridiques économiques et de gestion	—	—	—	12.003	2.113	3.626	17.742	28
Sciences Techniques	—	—	4.729	—	641	1.963	7.333	14,5
Sc. agronomiques et agroaliment.	—	—	1.428	—	260	—	1.688	
TOTAL	2.761	12.397	16.150	12.003	10.452	8.895	62.658	100

II Répartition par université et par sexe :

Sexe \ Université	Ezzitouna	Tunis I	Tunis II	Tunis III	Centre (Sousse)	Sud (Sfax)	Total
Etudiants	1.659	6.593	11.288	7.286	6.083	5.760	38.669
Etudiantes	1.102	5.804	4.862	4.717	4.369	3.135	23.989
Total	2.761	12.397	16.150	12.003	10.452	8.895	62.658
%	4,4	19,8	25,8	19,1	16,7	14,2	100

III Répartition par année d'études :

a) Dans les institutions relevant du M.E.E.S.R.S. :

1er cycle		2ème cycle		5e + 6e A	3ème cycle	Doctorat d'Etat	Total
1e A	2e A	3e A	4e A	+ 7e A			
25.071	14.074	7.579	6.142	1.145	4.370	491	58.872

b) Dans les institutions relevant des Départements de Coutelle :

1e A	2e A	3e A	4e A	5e + 6e A + 7e A	3ème cycle	Total
1.558	1.040	503	420	93	172	3.786

IV LES DIPLOMES DE FIN D'ETUDES DE 1988-89

a) Pourcentages de réussite

départements de Tutelle	Total Candidats	dont Etudiantes	Total Admis	dont Etudiantes	% réussite
M.E.E.S.R.S.	8.059	3.202	5.128	1.986	63,6
Départements Cotutelle	878	218	820	197	93,4
TOTAL	8.937	3.420	5.948	2.183	66,6

b) répartition des diplômés par Université et par nature de diplôme :

Diplômes Université	Tech. Sup.	Maitrise	Ing. Tech.	Ing. Concept.	Prof(1) Médica.	Diplôm. Spécial. (2)	Total
Ezzitouna	—	409	—	—	—	—	409
Tunis I	130	491	—	—	—	—	621
Tunis II	669	637	359	81	275	46	2.067
Tunis III	295	612	—	—	—	60	967
Centre	205	281	28	34	237	—	785
Sud	493	329	126	48	103	—	1.099
TOTAL	1.792(3)	2.759	513	163	615	106	5.948

(1) Professions médicales : Médecins, Médecins dentistes, Pharmaciens et Médecins vétérinaires.

(2) Diplômes spécialisés : Architecture, D.E.S.S.

(3) Compte tenu de 534 Tech. Sup. en paramédical

V LES THESES DE 3eme CYCLE ET DE DOCTORAT D'ETAT SOUTENUES AU COURS DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE 1988/89(*)

UNIVERSITE	Nbre de THESES 3eme CYCLE	Nbre de THESES D'ETAT	ENSEMBLE
EZZITOUNA	2	—	2
TUNIS I	9	1	10
TUNIS II	4	—	4
TUNIS III	18	1	19
CENTRE (Sousse)	—	—	—
SUD (Sfax)	1	—	1
TOTAL	34	2	36

(*) Chiffres recueillis de l'enquête statistique du 15/11/1989.
Compte non tenu des thèses de Doctorat en médecine.

III — LES ENSEIGNANTS (A temps plein)

	Professeurs + Maîtres Conf.	Assistants + Maîtres assis.	Hosp. Univ.	Autres grades (*)	Total
M.E.S.R.S.	494	2.061	646	475	3.676
Dep. Cotutelle	63	238	21	227	549
Total	557	2.299	667	702	4.225

(*) Ingénieurs + P.E.S. + Médecins etc...

VII LE BUDGET DU MINISTRE DE L'EDUCATION, DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

(En millions de dinars courants)

	BUDGET DE L'ETAT	BUDGET DU MINISTRE DE L'EDUCATION DE L'ENSEIG. SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE	DONT BUDGET DE L'ENSEIG. SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE	RAPPORT BUDGET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR BUDGET DE L'ETAT
TITRE I	2.357	545,513	105,013	4,5 %
TITRE II	1.353	77,129	24,436	1,8 %
TOTAL	3.710	622,642	129,449	3,5 %

Source : Loi des Finances 1990.

L'IMPRIMERIE OFFICIELLE DE LA REPUBLIQUE TUNISIENNE

Plus que centenaire, l'imprimerie Officielle, fondée en 1860, est la plus vieille maison d'édition en Tunisie. Outre l'impression des différents imprimés administratifs, cette institution a la charge d'éditer pour le compte de l'administration ou pour son compte propre des brochures, des revues périodiques et des ouvrages.

I - L'IORT au service de l'administration et des institutions de formation et de recherche.

En tant qu'imprimerie de l'Etat, l'imprimerie Officielle de la République tunisienne se charge d'éditer pour le compte de l'administration les différents ouvrages et périodiques ci-après :

a) Périodiques : édités en 1989-1990

Périodique	Publié par
Revue ESSADAKA	Bulletin du mouvement de libération de la Palestine
Revue SERVIR	Centre de recherches des études administratives de l'ENA
Revue Tunisienne de Géographie	Faculté des sciences humaines et sociales de Tunis
Annales de l'université de Tunis....	Faculté des lettres Tunis
Bulletin épidémiologique	Ministère de la Santé publique
Revue tunisienne de communication	Institut de presse et de sciences de l'information
Revue de l'institut national agronomique de Tunisie.....	Institut national agronomique de Tunisie
Revue tunisienne d'arts plastiques d'architecture et d'urbanisme.....	Institut technologique, d'art d'architecture et d'urbanisme
الرقابة المالية	Association arabe des cours des comptes
حوليات محمد بورقيبة للغات الحية	Institut Bourguiba des langues vivantes
Actualités juridiques tunisiennes	Faculté de droit de Tunis
Note du service géologique.....	Office national des mines

b) Principaux ouvrages édités en 1989-1990

Titre de l'ouvrage/auteur	Publié par :
Consolider le processus démocratique.....	Minis. de la Culture et de l'Infor.
Discours et allocutions du Président de la République.....	» » »
Recueil des interviews et articles de presse.....	» » »
Législation culturelle	» » »
الإسلام في تونس	» » »
La modernisation de l'administration et le renouveau de la fonction	Premier Ministère
Catégorie de la société tunisienne dans la moitié du XIX siècle/M. El Aziz BEN ACHOUR.....	Institut de l'archéologie et d'art

Pratique poétique Pongienne/ M.H. MELLAKH.....	Faculté des lettres de Manouba
T.S. Eliot/M. MANSOURI.....	» » »
Le merveilleux et le réalisme/F. CAIB DEMNATI.....	» » »
Règlement intérieur des prisons	Direction générale des prisons et de la rééducation
Essai de synthèse sur la végétation et la phyto-écologie tunisienne.....	Faculté des sciences de Tunis
Plan d'action pour la Méditerranée.....	Centre d'activité régional, pour les aires spécialement protégées Ministère des Affaires étrangères
Liste diplomatique.....	ENA Tunis
Autorisation de construire/S. HAMAM.....	Faculté de droit de Tunis Ministère de l'intérieur
Histoire juridique de la Méditerranée/J. LADJILI.....	Faculté des lettres Académie internationale de droit constitutionnel
Guide des communes	INSTOP SALAMBO
Le syndicalisme en Tunisie/A. BEN HAMIDA.....	
La loi aujourd'hui	
Benthos marin de l'île de ZEMBRA	

II - L'IORT au service de l'information juridique

La mission principale de l'IORT consiste en l'édition des journaux officiels qui sont au numéro de 5 :

- * JORT (textes législatifs et réglementaires) : bi-hebdomadaire édité tous les mardi et vendredi
- * JORT (annonces légales, judiciaires et réglementaires) : bi-hebdomadaire édité tous les mardi et vendredi.
- * JORT des débats de la Chambre des députés
- * JORT des réquisition du Tribunal immobilier
- * JORT des avis et rapports du conseil économique et social

En outre l'IORT édite deux bulletins périodiques : le bulletin de la Direction Générale des Douanes et le bulletin de la Direction Générale des Impôts.

Les journaux officiels et les bulletins périodiques se vendent soit au numéro soit par abonnement.

Abonnement

Contactez le siège de l'Imprimerie Officielle avenue Farhat Hached, Radès - Tél. : 299.224/299.914 ou l'un des bureaux de vente ci-après :

* **Tunis** : 1 rue Hannoun tél. : 349.637

* **Sousse** : Cité C.N.R.P.S. rue Ribat tél. : (03) 25.495

* **Sfax** : Cité C.N.R.P.S. Souk Ezzitoun, route Gremda km 0,5 Tél. : (04) 36.750

L'Imprimerie Officielle édite et met à jour périodiquement 5 collections :

a) Les codes législatifs

Code du commerce	arabe	1987	français	1989	2500
Code des obligations et contrats	français	1989	arabe	1990	2500/3500
Code des droits réels	arabe-français			1990	2750
Code de procédures civiles et commerciales	arabe	1988	français	1989	3000/2500
Code pénal	arabe-français			1990	3500
Code de travail	arabe-français			1990	3500
Code de procédure pénale	arabe-français			1990	3000
Code de commerce maritime	arabe-français			1984	2500
Code disciplinaire et pénal maritime	arabe-français			1989	1500
Code de l'urbanisme	arabe-français			1986	2500
Code de la route	français	1982	arabe	1986	2000/2500
Code des eaux	arabe-français			1985	1750
Code de la nationalité	arabe-français			1990	1200
Code des télécommunications	arabe-français			1986	1000
Code du pêcheur	arabe-français			1985	1500
Code de la presse	arabe-français			1987	1500
Code des douanes	français			1987	4500
Code du travail maritime	arabe-français			1988	2500
Code électoral	arabe-français			1990	1250
Code de justice militaire	arabe-français			1988	9000
Code du statut personnel	arabe-français			1988	2500
Code de la police administrative de la navigation maritime	arabe-français			1987	1500

b) Les codes annotés (en arabe)

Code pénal				1990	5000
------------	--	--	--	------	------

Code des obligations et des contrats (non disponible)

Code de procédure pénale (non disponible)

Code de procédure civile et commerciale (non disponible)

L'ensemble de ces ouvrages a été annoté par Maître BELGACEM CHEBBI Président Honoraire de la cour de cassation.

c) Les circulaires du Premier Ministère

L'IORT dispose des collections au titre des années 1956 à 1984.

d) Les recueils des textes juridiques

Il s'agit d'une nouvelle collection. Ces recueils regroupent autour d'un thème choisi, l'ensemble des textes législatifs et réglementaires qui s'y rapportent :

La législation sociale tome I et II	arabe -français			1989	3000
La législation sociale tome III	arabe-français			1983	2750
L'organisation politique et les libertés publiques	français			1989	3000
Le commerce en Tunisie	arabe			1989	4000
Le commerce en Tunisie	français			1990	4000
Les entreprises publiques	français			1990	5000
La réforme fiscale	arabe-français			1990	3500
Les impôts	arabe-français			1985	5000
Les impôts (mis à jour)	arabe-français			1987	750

e) Documents usuels à caractère juridique :

Rémunération des agents de l'Etat	français			1988	500
Constitution de la République	arabe-français			1988	500
Recueil des arrêts rendus par le Trib. adm. de 75 à 77	arabe			1988	3000
Recueil des arrêts rendus par le Trib. adm. en 1988	arabe			1988	4000
Nomenclature des actes médicaux	français			1985	3500
Affiches sur les accidents de travail	arabe				275
Règlementation de la profession des avocats	arabe-français			1989	800
Règlem. de la prof. des notaires et huissiers notaires	arabe-français			1986	1500
Rapports entre bailleurs et locataires	arabe-français			1986	1500
Nomenclature des douanes	arabe-français			1990	15000
Nomenclature des douanes (annexe)	arabe-français			1990	5000
Nomenclature des douanes (mis à jour)	arabe-français			1990	1500

CHRONOLOGIE LA TUNISIE AU JOUR LE JOUR JUN 1990

20 mai : Tourisme : la Chambre des députés a adopté le nouveau code des investissements touristiques avec liberté d'investir et encouragement des jeunes promoteurs.

Finance : en 1990, l'encours de la dette s'élève à 5 825 millions de dinars selon le budget économique de la même année. Il représente 54,5% du produit national brut (PNB). Quant au service de la dette, il est de 1 225 millions DT dont 406 au titre d'intérêts. Le coefficient du service de la dette atteint environ 24% des recettes courantes.

22 mai : Enseignements supérieur : colloque sur l'université et les transformations sociales organisé par le Centre d'études et de recherches économiques et sociales (CERES) (16-19 mai) après une enquête de deux années réalisée par le centre. D'après cette étude, la capacité d'accueil des universités tunisiennes est dépassée de 23%, le taux d'échec est de 88% à la faculté des Lettres, 87% à la faculté de Droit (...).

23 mai : Culture : clôture du Festival régional de Sidi All Hattab (3-23 mai) sur les traditions socio-religieuses en Tunisie.

24 mai : Social : séminaire sur les accidents de travail en Tunisie (24-25 mai). Le nombre d'accidents de travail est passé de 39 935 en 1985 à 44 520 en 1987 soit 11,5% de plus. Les journées de travail perdues sont passées de 223 143 à 283 440. En 1988, sur 5262 accidents de travail enregistrés, le nombre de décès est de 179.

25 mai : Environnement : grêle dans la région de Kasserine. La culture céréalière serait endommagée sur 10 000 hectares.

France-Tunisie/Sport : accord dans le domaine sportif entre le ministre de la Jeunesse Hammouda Ben Slama et Jacques Blanc président du comité d'organisation des Jeux méditerranéens de 1992 : programme annuel d'échange de jeunes sportifs, organisation de rencontres et coopération dans le domaine de la médecine du sport.

Transport : début de la construction de l'autoroute Hammamet-M'saken longue de 90,5 km pour un coût total de 137 millions DT.

27 mai : Commerce : 5ème Foire des industries jordaniennes à Tunis.

Commerce : 7% des exportations tunisiennes en volume se sont effectuées en 1989 en direction de l'UMA et 2,9% vers le Proche-Orient contre 74% vers la CEE.

28 mai : Solidarité : journée nationale des handicapés, la Tunisie compte environ 20 000 handicapés moteurs. Visite du secrétaire d'Etat français aux handicapés. Mini téléthon organisé sur la chaîne nationale.

29 mai : Recherche : séminaire national sur la propriété industrielle et le rôle des brevets d'invention dans le développement technologique organisé par l'institut national de la normalisation et de la propriété industrielle (INNORPI). Chaque année, 1024 brevets sont déposés en Tunisie.

30 mai : Entreprise : proposition de rachat de 35% du capital de la Société tunisienne d'industrie automobile (STIA) (camions,

voitures) par la société italienne IVECO avec une offre d'investissement de 38 millions DT.

Santé : grève des médecins hospitalo-universitaires du secteur public. Deux revendications concernent l'octroi de la prime d'encadrement et de recherche pour les assistants hospitalo-universitaires et l'organisation des gardes dans les établissements hospitaliers.

Tourisme : enquête de l'Office national du tourisme tunisien (ONTT) sur le taux de fidélité à la Tunisie portant sur un échantillon de 5 046 vacanciers : 14,4% retournent pour la seconde fois en Tunisie, 6,6% pour la 3ème fois et 15,6% plus de 3 fois.

31 mai : Culture : la Fondation Beit el Hikma obtient le prix culturel allemand «Inter Nationes» d'un montant de 11 000 marks pour la traduction et la publication en arabe de l'ouvrage «Semilasso in Afrika» du prince allemand Furst Puckler Muskau qui a visité la Tunisie en 1835.

1 juin : France-Tunisie : signature de deux conventions de coopération financière relative à des aide-projets et à un don au profit de la Radio télévision tunisienne (RTT) et de la Télédiffusion de Tunisie (TDT).

2 juin : Recherche : séminaire sur les marchés publics organisé par le Centre de recherches et d'études administratives de l'Ecole nationale d'Administration et la Commission générale des marchés publics. Le volume des marchés publics en Tunisie dans les dépenses publiques (fonctionnements et équipements) en 1989 a été de 1 450 millions DT soit 20% du PIB.

4 juin : Tunisie/Italie : visite officielle de M. Zine El Abidine Ben Ali, président de la République tunisienne (4-6 juin) Au terme de sa visite, audience privée avec le pape Jean Paul II.

5 juin : Télévision : premier anniversaire de la diffusion d'Antenne 2 en Tunisie. Visite en Tunisie du président général de la chaîne de télévision française Philippe Guillaume qui annonce que les émissions doivent être diffusées en continu jusqu'à 20 heures.

Tunisie-Turquie : visite en Tunisie du sous-secrétaire d'Etat turc aux affaires étrangères (3-7 juin) : examen des possibilités de création d'une ligne maritime entre les deux pays.

6 juin : Finance : prêt de 17 millions de dollars de la Banque Mondiale à la Tunisie pour un projet de réorganisation et de développement de la recherche et la vulgarisation agricole.

Télévision : accord de coopération entre la Radio télévision tunisienne (RTT) et la télévision italienne (RAI) pour l'exploitation du satellite Olympus spécialisé dans la diffusion des programmes culturels.

7 juin : Social : grève dans les postes pour raisons salariales: les agents des PTT veulent bénéficier des mêmes augmentations que ceux du secteur public.

8 juin : Tunisie-Liban : visite officielle du président de la République libanaise M. Elias Hraoui à l'invitation du président de la République tunisienne.

Tunisie-RFA : coopération tuniso-allemande en matière de formation professionnelle dans les domaines de l'électronique et de l'informatique (pour les centres de Den Den et de Sousse).

Santé : adoption d'un programme national de santé mentale à l'issue d'un séminaire national organisé par le ministère de la santé en collaboration avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS). En Tunisie, les affectations mentales sont estimées environ à 2% de la population.

Foire : première foire d'horticulture ornementale au parc Belvédère organisée par l'association des amis du Belvédère.

11 juin : **Elections municipales** : résultats officiels des élections municipales : taux de participation : 79,37% avec 5 listes ayant obtenu plus de 5% des voix . Les listes du RCD avec un taux de 98,20% des sièges ont obtenu la majorité des sièges dans 244 municipalités sur 246. On a dénombré à la clôture des listes le 30 mai : 264 listes dont 246 présentées par le RCD et 18 listes indépendantes dans les 12 gouvernorats; soit 4096 candidats (3778 RCD et 318 indépendants). Profil des 3 548 conseillers municipaux avant les élections du 10 juin : 3084 hommes et 464 femmes. Tranche d'âge : 53% entre 25 et 40 ans, 30% entre 40 et 50 ans, 9% plus de 55 ans. Professions : 30,9% fonctionnaires, 27,2% éducateurs, 1,2% professeurs universitaires, 0,8% industriels. La Ligue tunisienne des droits de l'Homme insiste sur la nécessité d'inscrire 1,3 million d'électeurs non inscrits.

16 juin : **Presse** : saisie de l'hebdomadaire El Fajr organe de Ennahda suite à un article de Rached Ghannouchi sur les élections municipales.

Transport : majoration de 10% des tarifs des taxis urbains.

17 juin : **Tunisie-USA** : signature d'un accord d'assistance alimentaire d'une valeur de 10 millions de dollars portant sur 90 000 tonnes de céréales. Les fonds de contrepartie générés par la vente de ces céréales contribueront au programme d'aide aux sinistrés du Sud tunisien.

Religion : désignation des membres de la délégation officielle des pèlerins de la Mecque conduite par Ali Chebbi secrétaire d'Etat chargé des affaires religieuses.

Sport : début du tour de Tunisie cycliste avec la participation d'équipes française et allemande. Absence des équipes maghrébines.

20 juin : **Enseignement** : résultat du baccalauréat, taux global de réussite aux deux sessions pour les établissements publics, privés et les candidats libres : 27,76%; 58 100 candidats étaient inscrits au baccalauréat 1990 dont, 37 516 en section lettres, 18 358 en mathématiques et sciences et 2226 en mathématiques et techniques.

Culture : ouverture des festivals d'été en Tunisie, Ahmed Khalled ministre de la Culture et de l'information déclare dans une conférence de presse que la Tunisie compte 266 festivals internationaux, régionaux et locaux dont 164 concernent la période estivale.

Tunisie-Zimbabwe : première session de la commission mixte bilatérale (20-23 juin). Signature d'un accord commercial.

22 juin : **Tunisie-France** : le Premier ministre français Michel Rocard a reçu son homologue tunisien Hamed Karoui à l'occasion de la réunion franco-africaine de la Baule pour évoquer la coopération franco-tunisienne.

23 juin : **UMA** : à la suite d'un concours, le poème du poète algérien Lakhdar Saihl devient le texte de l'hymne de l'UMA; pour le drapeau, c'est une oeuvre du Tunisien Mohamed Belaïd Bejaoui.

Tunisie-CEE : visite en Tunisie de Guy Spitaels président du parti socialiste belge et président en exercice de l'union des partis socialistes de la CEE.

24 juin : **Economie** : première usine pharmaceutique privée «Adwya» pour la fabrication sous licence d'une trentaine de spécialités du groupe français Rhône Poulenc dans la banlieue nord de Tunis. Elle sera opérationnelle en septembre.

Défense : 34ème anniversaire de l'armée nationale. Défilé aérien à El Aouina. Allocution du président de la République sur l'armée comme «école de dévouement et de don de soi». Remise d'insignes à des officiers généraux.

Santé : Journées tunisiennes de musicothérapie (23-24 juin) organisé par l'Association tunisienne d'aide aux sourds.

Culture : clôture du festival international de musique symphonique à El Jem (22-24 juin), organisé avec la participation de l'orchestre régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur et de la cantatrice Barbara Hendricks.

25 juin : **UMA** : cérémonie d'installation de l'instance judiciaire de l'UMA prévue par l'article 13 du traité constitutif. Appel du président de la République pour l'élaboration d'une charte sur les droits de la communauté maghrébine en Europe.

26 juin : **Religion** : le chef de l'Etat reçoit le grand rabbin de Tunisie Haim Madar.

Tunisie-CEE : visite officielle de deux jours (26 et 27 juin) d'Enrique Baron Crespo président du Parlement européen dans le cadre de la concertation entre la CEE et le Maghreb.

27 juin : **Tunisie-Asie** : visite officielle d'Ismail Kheïll ministre tunisien des Affaires étrangères au Japon (27 juin - 1 juillet) et en Chine (1-4 juillet).

28 juin : **Presse** : suspension pour 3 mois du journal «El Fajr» organe de Ennahda à la suite de la publication d'un article de Rached Ghannouchi intitulé «état pour le peuple ou le peuple pour l'état».

Tunisie-France : visite en Tunisie de Michel Delabarre ministre français des Transports et de la Mer et jumelage des deux ports de Zarzis et de Dunkerque.

29 juin : **Economie** : accord de prêt de 5 millions de dinars koweïtiens (15,5 millions DT) à titre de participation du Fonds Arabe de Développement Economique et Social (FADES), remboursable en 22 ans à un taux d'intérêt de 4,5% pour la rénovation du réseau routier. La participation du FADES au financement de projets en Tunisie atteint 360 millions DT.

Femmes : création de la chambre nationale des femmes chefs d'entreprise au sein de l'UTICA.

Police : démantèlement d'un réseau international de trafic de bijoux et de devises entre l'Italie, la France et la Tunisie. Saisie de faux poinçons .

30 juin : **Enseignement supérieur** : libération des 96 étudiants appelés sous les drapeaux à la suite des grèves universitaires.

UMA/Télécommunications : début d'application des mesures adoptées par le conseil des ministres des postes et des télécommunications de l'UMA : réduction de 10% des tarifs locaux appliqués aux communications téléphoniques et télégraphiques avec les autres pays de l'UMA.

LES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES DE JUILLET A SEPTEMBRE

EN TUNISIE

14 au 22 juillet : 1er festival de l'émigration organisé par le ministère des Affaires sociales et l'OTE (Office des Tunisiens à l'étranger).

2 au 4 septembre : congrès international de philosophie de langue française à Hammamet.

A L'ETRANGER

3 au 6 juillet : conférence internationale de recherche sur le logement (CILOG) organisée par le ministère de l'Équipement, du Logement, des Transports et de la Mer avec le concours de nombreux organismes dont l'UNESCO, le CNRS, l'INED, l'ORSTOM à Paris.

9 au 11 juillet : réunion de l'Association pour l'étude du monde arabe et musulman (AFEMAM) et de la British Society for Middle Eastern Studies (BRISMES) à Paris.

7 au 28 juillet : session d'été de l'université euro-arabe itinérante en Crète.

9 au 13 juillet : XIème congrès international de sociologie à Madrid.

22 au 25 août : 5e journées internationales de mythologie à Bagnoles de l'Orne sur le thème «*Régionalisme et mythologie*»

7 et 8 septembre : colloque «*Financement du développement*» organisé à Paris par le CRID (Centre de recherche et d'information pour le développement)

A LIRE OU A CONNAITRE

HISTOIRE

- PROGRAMME NATIONAL DE RECHERCHE SUR L'HISTOIRE DU MOUVEMENT NATIONAL. - La Tunisie de 1939 à 1945 : actes du 4e séminaire sur l'histoire du Mouvement national (5, 6 et 7 juin 1987), Sidi Bou Saïd (Tunisie) - Tunis: MEESRS : CNUDST, 1990. - 356 p. - (Publications scientifiques tunisiennes. Histoire du Mouvement national. 4).
- KRAIEM (Mustapha). - Pouvoir colonial et Mouvement national : la Tunisie des années trente, tome 1. - Tunis : ALIF, 1990.

DROIT

- LADJILI-MOUCHETTE (Jeanne). - Histoire juridique de la Méditerranée, droit romain, droit musulman. - Tunis : CERP, 1990. - 728 p. - (Publications scientifiques tunisiennes. Histoire du droit. 1).
- BELAID (Sadok), dir. - L'œuvre jurisprudentielle du tribunal administratif tunisien. - Tunis : CERP, 1990. - 562 p. - (Publications scientifiques tunisiennes. Droit public. 7).

RESSOURCES EN EAU

L'eau et le Maghreb : un aperçu sur le présent, l'héritage et l'avenir. - Tunis : PNUD, 1988. - 165 p. : ill.

IMMIGRATION MAGHREBINE EN FRANCE

BEGAG (Azouz), CHAOUITE (Abdellatif). - Ecart d'identité (essai). - Paris : Seuil, 1990. - 121 p.

PALESTINE

Intifada. - Paris : Témoignage chrétien; 1990. - 39 p. Ce numéro hors série, réalisé sous la direction de Siavosh Ghazi et de Bénédicte Muller, est divisé en 4 parties : 1) Du désespoir à la résistance, 2) Un peuple devenu nation, 3) Israël dans le miroir de l'Intifada, 4) Une terre pour vivre à deux. Des articles concernent, dans la première partie, l'évolution internationale du conflit, la bande de Gaza et la Cisjordanie, la répression, les fermetures d'écoles, les expulsions. Suit une analyse sur les Palestiniens d'Israël, ceux qui vivent en exil, l'OLP et le poids des islamistes. Le 3e chapitre permet de mieux comprendre le fonctionnement de la société israélienne, ses partis religieux, le rôle des immigrés juifs d'Union Soviétique. L'étude s'achève sur une analyse plus globale du conflit, avec ses répercussions diplomatiques en Europe, dans les pays de l'Est et les pays arabes. Un appel chronologique figure en fin de revue.

REFERENCES

- HAMDANE (Mohamed). - Guide des périodiques parus en Tunisie de 1838 au 20 mars 1956. - Tunis : Fondation nationale de Carthage (Beit El Hikma), 1989. Fasc. 1 périodiques en arabe et judéo-arabe. fasc. 2 périodiques en langues européennes.

Le monde arabe et musulman au miroir de l'Université française : répertoire des thèses en sciences de l'homme et de la société (1973-1987) : Thesam II, Algérie, Tunisie, Libye. - Aix en Provence : IREMAM, 1990. - 180 p. - (Travaux et documents de l'IREMAM. 11).

ILLUSTRATION DE COUVERTURE

Lucien GOLVIN et Marie Christine FROMONT. - Thulâ: architecture et urbanisme d'une cité de haute montagne en République Arabe du Yémen. - Paris : Edition Recherche sur les civilisations, 1984. - 242 p. : ill. - (Mémoire. 30) - Photographie 114.

Bernard LECAT •
G D T M
22 avenue de Paris 1000 Tunis 245.508

LES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES DE JUILLET A SEPTEMBRE

EN TUNISIE

14 au 22 juillet : 1er festival de l'émigration organisé par le ministère des Affaires sociales et l'OTE (Office des Tunisiens à l'étranger).

2 au 4 septembre : congrès international de philosophie de langue française à Hammamet.

A L'ETRANGER

3 au 6 juillet : conférence internationale de recherche sur le logement (CILOG) organisée par le ministère de l'Équipement, du Logement, des Transports et de la Mer avec le concours de nombreux organismes dont l'UNESCO, le CNRS, l'INED, l'ORSTOM à Paris.

9 au 11 juillet : réunion de l'Association pour l'étude du monde arabe et musulman (AFEMAM) et de la British Society for Middle Eastern Studies (BRISMES) à Paris.

7 au 28 juillet : session d'été de l'université euro-arabe itinérante en Crète.

9 au 13 juillet : XIème congrès international de sociologie à Madrid.

22 au 25 août : 5e journées internationales de mythologie à Bagnoles de l'Orne sur le thème «*Régionalisme et mythologie*»

7 et 8 septembre : colloque «*Financement du développement*» organisé à Paris par le CRID (Centre de recherche et d'information pour le développement)

A LIRE OU A CONNAITRE

HISTOIRE

- PROGRAMME NATIONAL DE RECHERCHE SUR L'HISTOIRE DU MOUVEMENT NATIONAL. - La Tunisie de 1939 à 1945 : actes du 4e séminaire sur l'histoire du Mouvement national (5, 6 et 7 juin 1987), Sidi Bou Saïd (Tunisie) - Tunis: MEESRS : CNUDST, 1990. - 356 p. - (Publications scientifiques tunisiennes. Histoire du Mouvement national. 4).
- KRAIEM (Mustapha). - Pouvoir colonial et Mouvement national : la Tunisie des années trente, tome 1. - Tunis : ALIF, 1990.

DROIT

- LADJILI-MOUCHETTE (Jeanne). - Histoire juridique de la Méditerranée, droit romain, droit musulman. - Tunis : CERP, 1990. - 728 p. - (Publications scientifiques tunisiennes. Histoire du droit. 1).
- BELAID (Sadok), dir. - L'œuvre jurisprudentielle du tribunal administratif tunisien. - Tunis : CERP, 1990. - 562 p. - (Publications scientifiques tunisiennes. Droit public. 7).

RESSOURCES EN EAU

L'eau et le Maghreb : un aperçu sur le présent, l'héritage et l'avenir. - Tunis : PNUD, 1988. - 165 p. : ill.

IMMIGRATION MAGHREBINE EN FRANCE

BEGAG (Azouz), CHAOUITE (Abdellatif). - Ecart d'identité (essai). - Paris : Seuil, 1990. - 121 p.

PALESTINE

Intifada. - Paris : Témoignage chrétien; 1990. - 39 p.
Ce numéro hors série, réalisé sous la direction de Siavosh Ghazi et de Bénédicte Muller, est divisé en 4 parties : 1) Du désespoir à la résistance, 2) Un peuple devenu nation, 3) Israël dans le miroir de l'Intifada, 4) Une terre pour vivre à deux. Des articles concernent, dans la première partie, l'évolution internationale du conflit, la bande de Gaza et la Cisjordanie, la répression, les fermetures d'écoles, les expulsions. Suit une analyse sur les Palestiniens d'Israël, ceux qui vivent en exil, l'OLP et le poids des islamistes. Le 3e chapitre permet de mieux comprendre le fonctionnement de la société israélienne, ses partis religieux, le rôle des immigrés juifs d'Union Soviétique. L'étude s'achève sur une analyse plus globale du conflit, avec ses répercussions diplomatiques en Europe, dans les pays de l'Est et les pays arabes. Un appel chronologique figure en fin de revue.

REFERENCES

- HAMDANE (Mohamed). - Guide des périodiques parus en Tunisie de 1838 au 20 mars 1956. - Tunis : Fondation nationale de Carthage (Beit El Hikma), 1989. Fasc. 1 périodiques en arabe et judéo-arabe. fasc. 2 périodiques en langues européennes.

Le monde arabe et musulman au miroir de l'Université française : répertoire des thèses en sciences de l'homme et de la société (1973-1987) : Thesam II, Algérie, Tunisie, Libye. - Aix en Provence : IREMAM, 1990. - 180 p. - (Travaux et documents de l'IREMAM. 11).

ILLUSTRATION DE COUVERTURE

Lucien GOLVIN et Marie Christine FROMONT. - Thu-lâ: architecture et urbanisme d'une cité de haute montagne en République Arabe du Yémen. - Paris : Edition Recherche sur les civilisations, 1984. - 242 p. : ill. - (Mémoire. 30) - Photographie 114.

Bernard LECAT •
G D T M
22 avenue de Paris 1000 Tunis 245.508